

CONCOURS-EXAMEN

ARRÊTÉ N° 2025-696

portant liste nominative des examinateurs complémentaires de l'épreuve d'admission des

CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3^{ème} CONCOURS D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE SESSION 2025

Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n° 2025-65 du 5 février 2025, modifié, portant ouverture pour les collectivités territoriale et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays-de-la-Loire des concours externe, interne et troisième concours d'animateur principal de 2^e classe session 2025,

VU l'arrêté n° 2025-577 du 15 septembre 2025, portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'animateur principal de 2^e classe session 2025,

VU l'arrêté n° 2025-578 du 15 septembre 2025, portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'animateur principal de 2^e classe session 2025,

VU l'arrêté n° 2025-579 du 15 septembre 2025, modifié, portant liste nominative des correcteurs des épreuves d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'animateur principal de 2^e classe session 2025,

VU l'arrêté n° 2025-613 du 15 septembre 2025, portant levée de réserve des candidats admis sous réserve à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'animateur principal de 2^e classe session 2025,

VU l'arrêté n°2025-685 du 12 novembre 2025, portant liste nominative des candidats admissibles aux concours externe, interne et troisième concours d'animateur principal de 2^e classe session 2025,

Vu l'indisponibilité d'un membre du jury qu'il convient de remplacer,

ARRETE :

Article 1 :

Comme prévu à l'article 2 de l'arrêté n° 2025-577 du 15 septembre 2025, portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'animateur principal de 2^e classe 2025, Monsieur Sébastien RENE est désigné pour participer, en tant qu'examineur complémentaire et sous l'autorité du jury, à la notation de l'épreuve orale d'admission de ces concours.

Article 2 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,

Le 21 novembre 2025

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20251121-5-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-11-2025

Publication le : 21-11-2025

2



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN